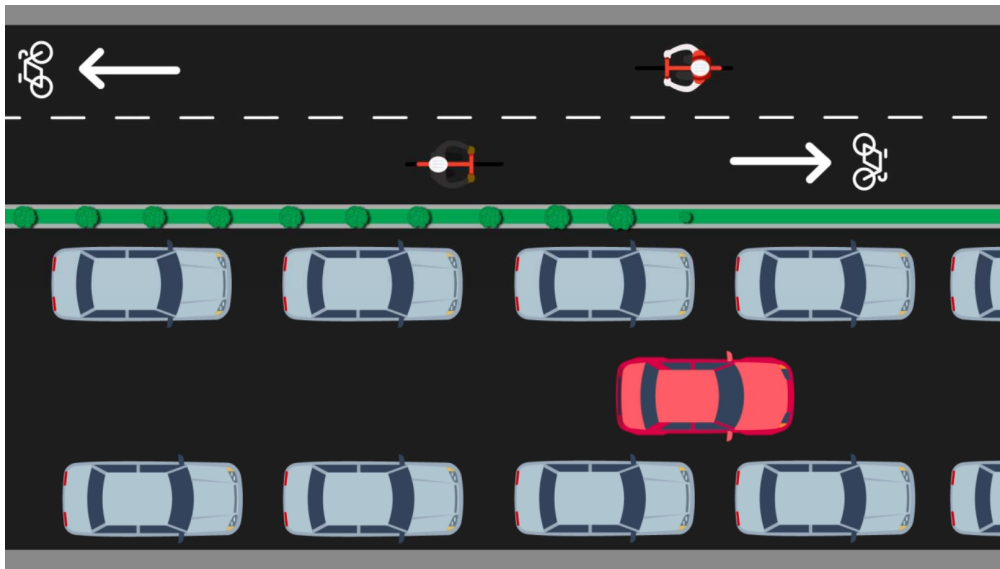
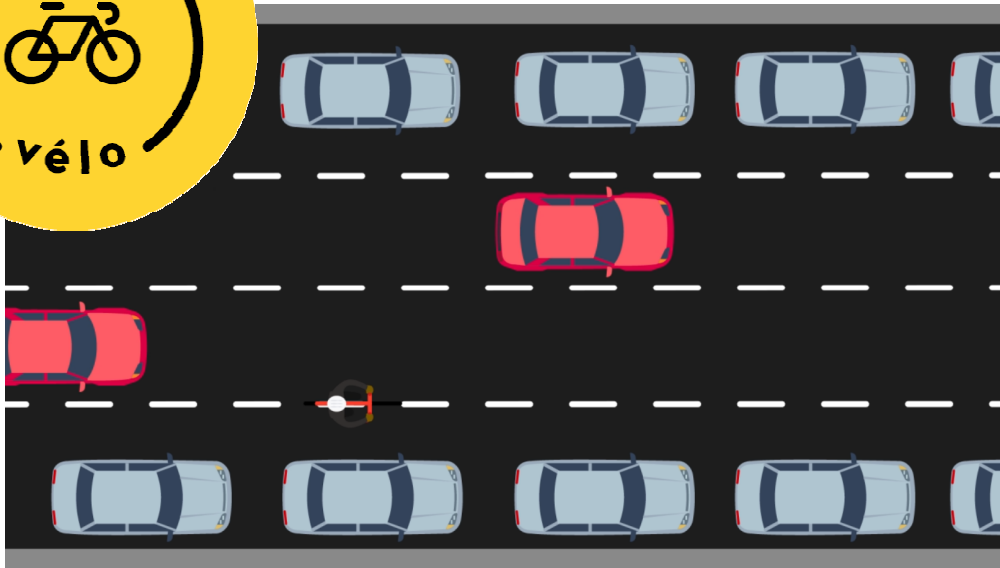


Avenue De Chateaubriand



Avant

- Deux voies de circulation automobile
- Aucune voie réservée à la circulation à vélo
- Cohabitation difficile entre cyclistes et automobiles

Après

- Piste cyclable bidirectionnelle protégée par une barrière physique
- Voies cyclables de grande largeur
- Verdissement entre la piste cyclable et la voie de circulation automobile
- Sécurité accrue pour tous les usagers de la route
- Déneigement